Ont obtenu:

MM. Graux (Georges-Edouard). 11.816 voix. Dellisse..... 6.709 — Fretin..... 420 —

M. Graux (Georges-Edouard) a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Graux (Georges-Edouard), ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 8º bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

(Les conclusions du 8e bureau sont adoptées. — M. Georges Graux est admis.)

M. Blachère, rapporteur. — Département du Rhône, Lyon, 5º circonscription.

Les élections du 22 septembre ont donné lieu à un ballottage.

Les élections du 6 octobre, au 2e tour, ont donné les résultats suivants: Electeurs inscrits, 9,054.

Nombre des votants, 6,503. Bulletins blancs et nuls à déduire, 43. Suffrages exprimés, 6,460.

Ont obtenu:

MM.	Couturier	3.306 voix.
	Chépié	3.136 —
	Lebrun	11 —
	Deloche	1 —

M. Couturier a été proclamé député comme ayant réuni au 2e tour un nombre de voix supérieur à celui des suffrages obtenus par chacun de ses concurrents.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Couturier, ayant déjà fait partie du conseil municipal de Lyon, satisfait aux conditions d'age et de nationalité exigées par la loi.

Votre 8° bureau vous propose en conséquence de valider son élection.

(Les conclusions du 8° bureau sont adoptées. — M. Couturier est admis.)

M. Lachize, rapporteur. — Département de Saône-et-Loire, arrondissement d'Autun, 1re circonscription.

Les élections du 22 septembre ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 16,717, dont le quart est de 4,180.

Nombre des votants, 12,608. Bulletins blancs et nuls à déduire, 8. Suffrages exprimés, 12,600, dont la majo-

Ont obtenu:

rité absolue est de 6,301.

MM. le marquis de Mac-Mahon 5.510 voix. 3.642 ---Magnien..... Perrier ..... 3.363 —

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il a été procédé, le 6 octobre, à un 2º tour de scrutin qui a donné les résultats suivants:

Nombre des votants, 13,643.

Ont obtenu:

MM. Magnien (Gabriel-Adol-

7.330 voix. phe)..... le marquis de Mac-Mahon. 6.213 —

M. Magnien (Gabriel) a été proclamé député comme ayant réuni le plus grand nombre de voix.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulie protestation n'est jointe au dossier. M. Magnien, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 8º bureau vous propose en consé-

quence de valider son élection.

(Les conclusions du 8º bureau sont adoptées. - M. Magnien est admis.)

M. Riotteau, rapporteur. - Département de la Sarthe, arrondissement de Saint-Calais.

Les élections du 22 septembre ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 18,409, dont le quart

est de 4,603. Nombre des votants, 15,268.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 271. Suffrages exprimés, 14,997, dont la majorité absolue est de 7,499.

Ont obtenu:

MM. Cavaignac (Godefroy).... 8.777 voix. 6.229 -

M. Cavaignac a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Cavaignac, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 9° bureau vous propose en consé-

quence de valider son élection.

(Les conclusions du 9e bureau sont adoptées. — M. Cavaignac est admis.)

M. Riotteau, rapporteur. — Département de la Sarthe, arrondissement du Mans, 2º circonscription.

Les élections du 22 septembre ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 23,493, dont le quart

est de 5,894.

Nombre des votants, 19,164. Bulletins blancs et nuls à déduire. 273. Suffrages exprimés, 18,891, dont la majorité absolue est de 9,446.

Ont obtenu:

MM. Gaston Galpin...... 11.213 voix. Paillard-Ducléré ..... 7.688 —

M. Galpin a été proclamé député, comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Galpin, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'age et de nationalité exigées par la loi.

Votre 9e bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

(Les conclusions du 9° bureau sont adoptées. — M. Galpin est admis.)

M. Riotteau, rapporteur. — Département de la Sarthe, arrondissement de la Flèche. Les élections du 22 septembre ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 27,795, dont le quart

est de 6,949.

Nombre des votants, 23,972. Bulletins blancs et nuls à déduire, 185. Suffrages exprimés, 23,787, dont la majorité absolue est de 11,894.

Ont obtenu:

MM. Legludic (Léon)..... 12.700 voix. de Talhouët...... 10.765 — Jammes..... 331 —

M. Legludic (Léon) a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Legludic, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives satisfait aux

conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 9º bureau vous propose en conséquence de valider son élection.

(Les conclusions du 9° bureau sont adoptées. - M. Legludic est admis.)

M. le baron Demarçay, rapporteur. -Département de la Sarthe, arrondissement de Mamers, 1re circonscription.

Les élections du 22 septembre 1889 ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 15,276, dont le quart

est de 3,819. Nombre des votants, 12,903.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 139. Suffrages exprimés, 12,764, dont la majorité absolue est de 6,383.

Ont obtenu:

MM. de la Rochefoucauld duc de Doudeauville..... 7.323 voix. Le Chevallier..... 5.441 —

M. de La Rochefoucauld duc de Doudeauville a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. de La Rochefoucauld duc de Doudeauville, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 9º bureau vous propose en conséquence de valider son élection.

(Les conclusions du 9e bureau sont adoptées. - M. de La Rochefoucauld duc de Doudeauville est admis.)

M. Delcassé, rapporteur. — Département de la Sarthe, arrondissement de Mamers, 2º circonscription.

Les élections du 22 septembre ont donné

les résultats suivants : Electeurs inscrits, 15,496, dont le quart

est de 3,874. Nombre des votants, 12,390.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 2,907. Suffrages exprimés, 9,483, dont la majorité absolue est de 4,742.

A obtenu:

M. d'Aillières (Fernand)..... 9.490 voix. M. d'Aillières a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix

au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits. Les opérations se sont faites régulière-

ment. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. d'Aillières, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'age et de nationalité exigées par la loi.

Votre 9° bureau vous propose en conséquence de valider son élection.

(Les conclusions du 9° bureau sont adoptées. - M. d'Aillières est admis.)

M. de Champvallier, rapporteur. - Département de la Seine, 5° arrondissement de Paris, 2º circonscription.

Les élections du 22 septembre 1889, au 1er tour de scrutin, ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 12,603, dont le quart est de 3,152.

Nombre des votants, 9,750.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 185. Suffrages exprimés, 9,565, dont la majorité absolue est de 4,783.

Ont obtenu:

	OHO OD COLLEGE.		<b>为</b> 数4至200
MM.	Lenglé	3.880	voix
	de Lanessan		
	E. Trélat	1.813	
	Collin	1.030	-
	Boicervoise	304	-
	C Thirian	146	-